



Communiqué de presse

Nouvelle augmentation du taux de subventionnement des réseaux d'accueil de jour pour 2018 et lancement d'un programme d'impulsion, inédit dans le canton de Vaud, visant à mieux répondre aux besoins spécifiques de certains parents.

LAUSANNE, le 28 juin 2017 – *Après une augmentation de 3 points en 2017, la FAJE vient d'informer les 29 réseaux vaudois d'accueil de jour d'une nouvelle hausse d'un point de leur taux de subventionnement ordinaire pour 2018-2019. Parallèlement à cette mesure, dans le cadre des subventionnements incitatifs, la FAJE lance un programme d'impulsion inédit dans le canton de Vaud. Doté de 2.9 millions de francs, répartis sur 3 ans, il vise à encourager le développement d'offres d'accueil adaptées aux besoins spécifiques de certains parents.*

Accompagner la forte progression des places d'accueil

L'une des missions essentielles attribuées à la FAJE par la Loi sur l'accueil de jour des enfants est l'octroi de subventions aux 29 réseaux d'accueil reconnus. La Fondation intégrant les nouveaux financements qu'elle reçoit depuis 2017 s'est donné comme objectif de redéployer sa politique de subventionnement, désireuse d'accompagner la forte progression des places d'accueil et l'élargissement du dispositif parascolaire tel que voulu dans la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

CHF 84 millions pour soulager les communes et les parents en 2018

Deux subventions sont actuellement distribuées à l'accueil collectif de jour : une subvention ordinaire et une aide incitative à la création de places, l'aide au démarrage. La subvention ordinaire s'élève à 23% de la masse salariale du personnel éducatif employé dans les structures d'accueil, pour les réseaux n'accordant pas de rabais fratrie aux familles ; et à 25% de ladite masse salariale pour les réseaux pratiquant un rabais fratrie. Dès le 1er janvier 2018, ces taux connaîtront une hausse de 1 point, passant respectivement à 24% et 26%. En 2017, une hausse de 3 points a été introduite après des années de stagnation. En moins de deux ans, ce sont au total 4 points d'augmentation qui ont pu être financés par la Fondation, faisant passer le subventionnement ordinaire de l'accueil collectif de CHF 51 millions en 2016, à CHF 63.5 millions en 2017 (selon l'estimation budgétaire), puis à CHF 71.5 millions en 2018 (selon projections financières). S'ajoute à ces montants le subventionnement de l'accueil familial de jour pour un montant de CHF 5.9 millions en 2017.

Cette mesure a été rendue possible par l'augmentation de la contribution des employeurs à la FAJE, passée depuis le 1er janvier 2017, de 0.08% à 0.12% de l'ensemble des salaires versés par ces derniers, ainsi que par l'augmentation de CHF 3.3 millions de la contribution globale de l'Etat. Ainsi, les ressources globales de la FAJE passent d'environ CHF 64 millions en 2016 à approximativement CHF 74 millions en 2017.

En outre, le mécanisme financier relatif à la contribution de l'Etat, introduit dans la révision de la LAJE adoptée par le Grand Conseil le 31 janvier dernier, assure à la FAJE une progression de ses ressources en lien avec le développement de l'accueil de jour, notamment pour accompagner les réseaux dans l'implantation de la journée continue de l'écolier. En 2018, selon les estimations, CHF 84 millions pourront être consacrés par la Fondation à l'accueil de jour des enfants.

Mesures d'encouragement

En complément du subventionnement ordinaire qui permet de soulager les communes et les parents d'une partie du coût de l'accueil, la FAJE a mis en place des mesures d'encouragement à la création de places. Elles consistent en une « aide au démarrage », soit un montant forfaitaire par place octroyé lors de l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil (crèche ou unité d'accueil pour écoliers). Dès 2018, le forfait octroyé pour la création de place en parascolaire sera augmenté de CHF 3'000.- à CHF 4'000.- par place, ceci afin d'accompagner le déploiement des prestations décidées dans la dernière révision de la LAJE durant la période transitoire laissée aux communes pour leur mise en place.

Un nouveau fonds d'impulsion

Un nouveau dispositif visant à encourager le développement de certaines catégories d'accueil sera mis en place dès janvier 2018. Il vise à soutenir le lancement de deux types de projets :

- Le premier concerne les dispositifs d'accueil parascolaire intégrés dans l'école ou à proximité de l'école, en partenariat avec les établissements scolaires. Il s'agit ici d'encourager une réflexion et des efforts communs entre l'ensemble des partenaires en charge de l'écolier sur la journée, de manière à ce que ce dernier puisse bénéficier d'un accueil répondant aux missions éducatives et intégratives fixées dans la loi, sans rupture de continuité ;
- Le deuxième touche aux projets permettant l'accueil d'enfants dont les parents ont des organisations du travail et planifications horaires particulières.

Doté d'un fonds de CHF 2.9 millions, entièrement financé par la FAJE, ce programme permettra d'octroyer, dès janvier 2018, un montant maximal de CHF 100'000.- par réseau pour ce type d'initiatives.

Les dix ans du dispositif vaudois de l'accueil de jour des enfants sont donc marqués non seulement par un renouvellement d'envergure du cadre légal mais aussi par un redéploiement des moyens mis à disposition.

Le présent communiqué ainsi que les dispositions d'application du programme d'impulsion peuvent être directement téléchargés sur le site : www.faje-vd.ch – rubrique « actualité ».

Pour tout complément d'information :

Gérald Cretegy, Président du Conseil de Fondation, tél. 079 692 35 76
Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, tél. 021 613 03 82

Service de presse

Trivial mass SA, Olivier Gallandat, 076 574 43 28, presse@trivialmass.com